



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Staatssekretariat für Migration SEM
Direktionsbereich Zuwanderung und Integration
Abteilung Integration

Workshop B

Michèle Renaud, SEM

Tsewang Tsering, SEM

Therese Caroni, BIZ Bern



Introduction

Objectif de l'atelier

Échange entre les cantons

- sur l'accessibilité des personnes dans le cadre du regroupement familial
- sur la création d'une dimension contraignante dans la gestion des cas light (Perspecta)

Durée	Sujet
10'	Introduction et brève présentation
5'	Contribution SEM : mesures en amont PAI
10'	Contribution de la pratique : atteindre et conseiller les personnes bénéficiant du regroupement familial dans le canton de Berne
5'	Contribution SEM : Perspecta
20'	Discussion
10'	Conclusion

- **Brève (!) présentation** : nom, canton, fonction



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Staatssekretariat für Migration SEM
Direktionsbereich Zuwanderung und Integration
Abteilung Integration

Préapprentissage d'intégration PAI et mesures en amont

CDI – Atelier b

26 novembre 2025



Tsewang Tsering, SEM



Schéma de la préennisation PAI

Domaine de l'asile

Personnes en dehors du domaine de l'asile (regroupement familial, p. ex.)

Processus existants (Agenda Intégration Suisse) pour les personnes relevant du domaine de l'asile (AP et R)

Familiarisation avec le PAI conformément aux processus de l'Agenda Intégration Suisse



Année de PAI

Solution de suivi (AFP / CFC)

Emploi

Nouveau : mesures en amont du PAI pour le groupe cible élargi (UE/AELE et États tiers)

Accessibilité et information

Autorité migratoire, commune, bureau de l'intégration

Conseil et évaluation

Orientation professionnelle (office d'orientation, p. ex.)

Mesures préparatoires

Offres transitoires ou formation continue

SEM - Abteilung Integration

Mobilisation et préparation



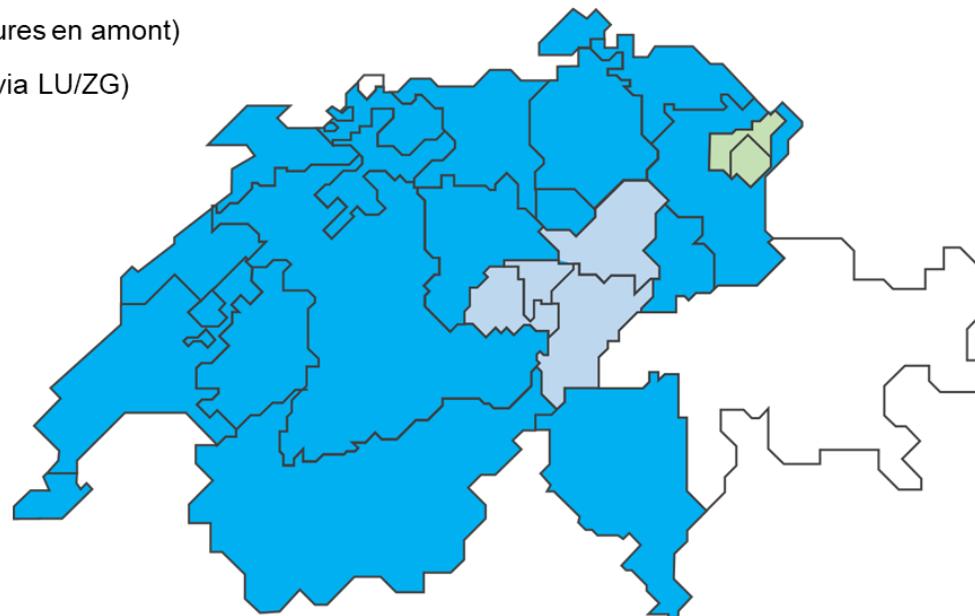
Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD

Staatssekretariat für Migration SEM

Partenariat avec les autorités responsables de la formation professionnelle : cantons participants (pérennisation)

- PAI (y compris mesures en amont)
- Cantons associés (via LU/ZG)
- Mesures en amont



Canton
AG
AI (nouveau)
AR (nouveau)
BE
BL (nouveau)
FR
GE
GL
JU
LU
NE
SG
SH
SO
TI
TG
VD
VS
ZG
ZH



CDI 26/11/2025, atelier b)

Accessibilité, conseil et accompagnement des personnes bénéficiant du regroupement familial

Therese Caroni, Conseiller d'orientation professionnelle et de carrière
Responsable du service Diversité et migration
BIZ Canton de Berne

Thèmes

- Situation de départ: mesures en amont
«Pérennisation PAI»
- Développement et mise en œuvre dans le canton de Berne
- Défis et sensibilisation
- Questions et discussion





Situation de départ : orientation professionnelle dans le canton de Berne





Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Office de l'intégration et de l'action sociale

Direction de l'instruction publique et de la culture
Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle
OP Centres d'orientation professionnelle

Processus de l'intégration professionnelle

Ce processus facilite la redirection de personnes migrantes vers les centres OP par les antennes d'intégration (AI). Les AI conseillent les personnes étrangères hors asile. Les centres OP proposent dans toutes les régions des offres adaptées aux personnes migrantes ; sous forme d'informations, de renseignements ou d'offres spécialisés.

Commune

Premier entretien obligatoire avec les personnes étrangères nouvellement arrivées ayant l'intention de séjourner en Suisse à long terme :

- Permis B
- Permis L, avec l'intention d'un séjour prolongé



Redirection vers l'antenne d'intégration si (obligatoire, sauf UE/AELE) :

- Connaissances insuffisantes de la langue
- Sans qualification professionnelle reconnue en Suisse
- Sans formation initiale ou continue
- Formation scolaire et professionnelle manquante ou lacunaire



Antenne d'intégration (AI)

Les prestations de conseil sont spécifiques à la langue et à la culture, intégrant diverses thématiques d'intégration, entre autres l'insertion professionnelle avec si besoin la redirection vers d'autres institutions spécialisées, par ex. l'OP.

Inscription autonome à l'antenne d'intégration

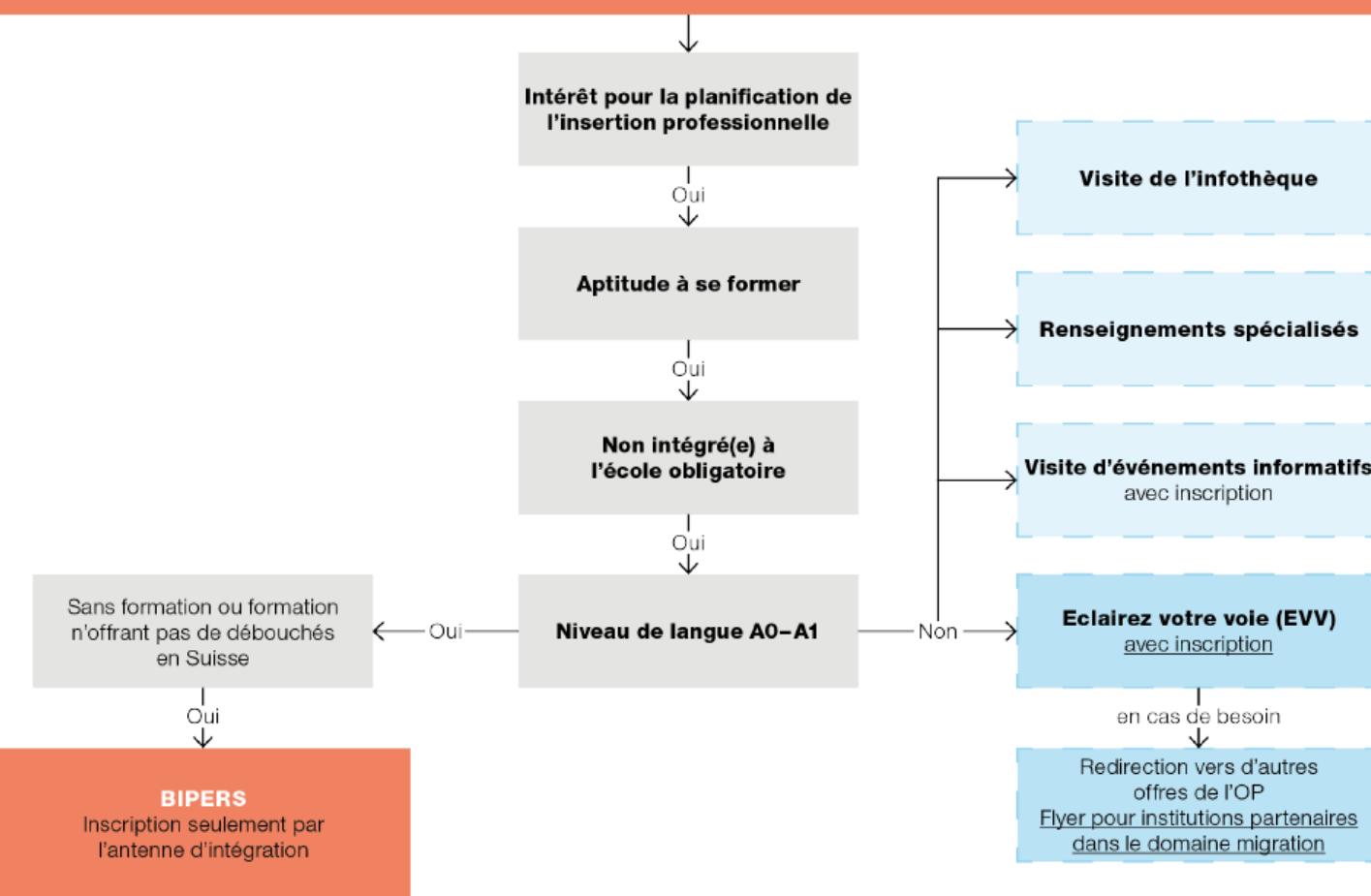
Les personnes étrangères peuvent s'adresser à tout moment à une antenne d'intégration si elles ont des questions concernant l'intégration.

- Permis B
- Permis C



Antenne d'intégration (AI)

Les prestations de conseil sont spécifiques à la langue et à la culture, intégrant diverses thématiques d'intégration, entre autres l'insertion professionnelle avec si besoin la redirection vers d'autres institutions spécialisées, par ex. l'OP.



facultatif



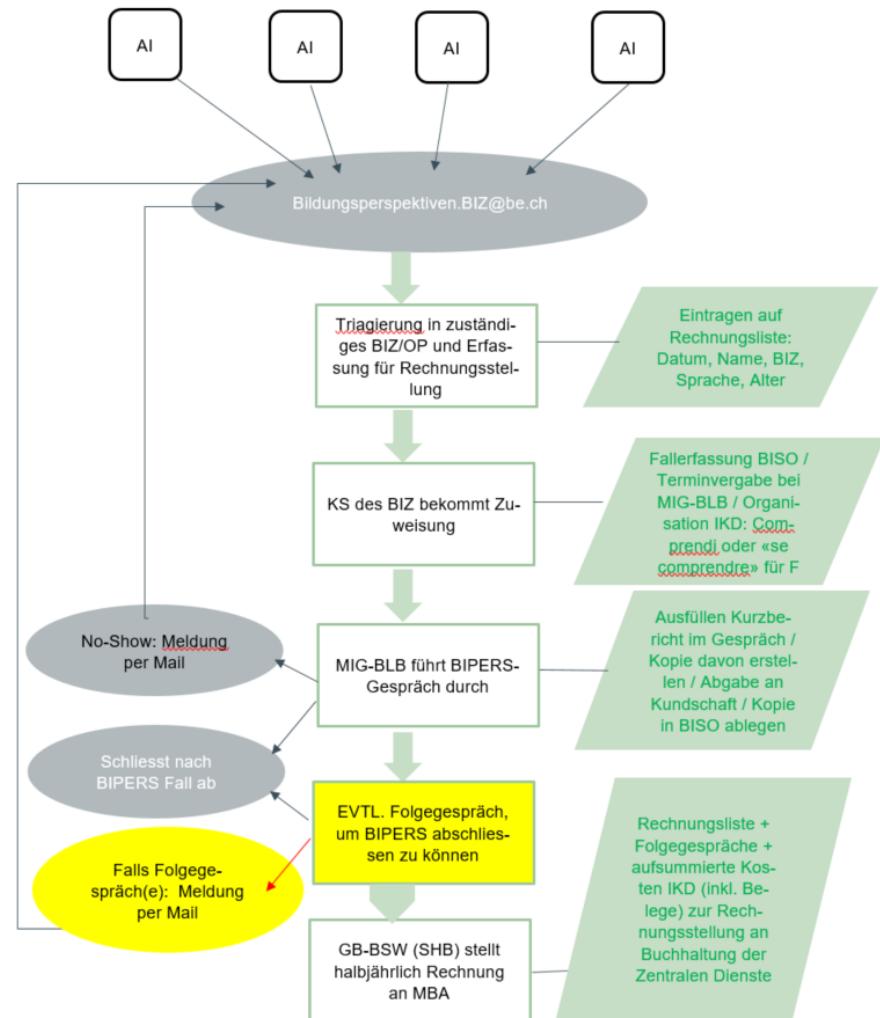
Description du produit pour les AI

Entretiens « Perspectives de formation A0/A1 » (BIPERS) Produit spécialisé de l'OP

Critères d'inscription	Public cible
	<ul style="list-style-type: none">- Personnes entrées en Suisse dans le cadre d'un regroupement familial ou pour exercer une activité lucrative, en provenance d'un pays de l'UE/AELE ou d'un pays tiers SANS procédure d'asile (droit de séjour direct).- Personnes faisant partie de la population déjà présente en Suisse et ayant le même besoin d'informations et de soutien en matière de formation.- L'obtention d'une équivalence d'un diplôme de niveau secondaire II obtenu dans le pays d'origine est peu probable et il est supposé qu'il ne sera pas possible d'occuper un emploi en adéquation en Suisse.- Tranche d'âge : jeunes (en principe à partir de la fin de l'école obligatoire) et adultes- Niveau de langue en français (ou en allemand) : A0 / A1- L'aptitude au marché du travail et à l'emploi est présente- La personne fait preuve de motivation à s'inscrire à une offre de formation ou à exercer une activité professionnelle- En cas de doute, procéder à l'inscription au produit- Ne peuvent pas être inscrites à BIPERS, par exemple, les personnes immigrées en Suisse, détentrices d'un diplôme universitaire étranger, exerçant un emploi en anglais en adéquation ou presque avec leur diplôme et où il s'agira seulement d'acquérir les compétences linguistiques pour la suite de leur carrière.
Offre de l'OP	« Perspectives de formation » (BIPERS), contenu du premier entretien : <ul style="list-style-type: none">- Transmettre des informations sur le système de formation suisse- Expliquer l'importance de l'apprentissage continu de la langue- Démontrer les avantages d'un diplôme de formation du secondaire II obtenu en Suisse pour l'insertion professionnelle- Présenter les voies de formation possibles et leurs exigences, en tenant compte de la situation de la personne selon le CV- Transmettre des informations sur la perméabilité du système de formation et les possibilités de carrière En cas de besoin : Un à deux entretiens de suivi « Perspectives de formation » (BIPERS) : <ul style="list-style-type: none">- Approfondir des thèmes pertinents en tenant compte de la formation effectuée dans le pays d'origine- Évaluer les ressources et la motivation en vue d'une formation professionnelle initiale ou d'une préparation à celle-ci (dans le cadre du PAI)- Selon la situation et les besoins, expliquer l'accès à d'autres voies de formation (par ex. accès aux hautes écoles)- Clarifier un éventuel besoin de soutien supplémentaire- Soutenir lors des procédures d'inscription au service d'aiguillage ou à d'autres solutions transitoires- Proposer, si nécessaire, une aide pour les procédures de candidature, sur la base de documents existants- Démontrer en quoi des expériences professionnelles, des stages ou des activités bénévoles permettent d'acquérir des connaissances précieuses favorisant une insertion progressive sur le marché de l'emploi
Objectifs	Attentes du SEM (Secrétariat d'Etat aux migrations SEM) <p>Les entretiens de conseil ciblés et personnalisés ont pour but d'augmenter la motivation des client-e-s à s'intégrer rapidement en Suisse, à apprendre la langue et à entreprendre dès que possible des mesures de formation appropriées. Les interventions précoces doivent contribuer à ce que ces personnes soient épargnées par la précarité. En outre, une intégration rapide permet de lutter contre la pénurie actuelle de main-d'œuvre qualifiée en Suisse.</p>

Processus

Produit Perspective de formation « BIPERS »





Défis et sensibilisation

- Bilinguisme
- Besoin de formation sur les processus en dehors des structures ordinaires OP (en interne et pour les prescripteurs)
- Besoin de développer les connaissances spécialisées des conseillers
- Accent mis sur le travail prospectif et le développement de parcours professionnels et éducatifs
- Contexte du caractère volontaire des consultations par opposition au caractère obligatoire



Offre de l'OP

« Perspectives de formation » (BIPERS), contenu du premier entretien :

- Transmettre des informations sur le système de formation suisse
- Expliquer l'importance de l'apprentissage continu de la langue
- Démontrer les avantages d'un diplôme de formation du secondaire II obtenu en Suisse pour l'insertion professionnelle
- Présenter les voies de formation possibles et leurs exigences, en tenant compte de la situation de la personne selon le CV
- Transmettre des informations sur la perméabilité du système de formation et les possibilités de carrière

En cas de besoin : Un à deux entretiens de suivi « Perspectives de formation » (BIPERS) :

- Approfondir des thèmes pertinents en tenant compte de la formation effectuée dans le pays d'origine
- Évaluer les ressources et la motivation en vue d'une formation professionnelle initiale ou d'une préparation à celle-ci (dans le cadre du PAI)
- Selon la situation et les besoins, expliquer l'accès à d'autres voies de formation (par ex. accès aux hautes écoles)
- Clarifier un éventuel besoin de soutien supplémentaire
- Soutenir lors des procédures d'inscription au service d'aiguillage ou à d'autres solutions transitoires
- Proposer, si nécessaire, une aide pour les procédures de candidature, sur la base de documents existants
- Démontrer en quoi des expériences professionnelles, des stages ou des activités bénévoles permettent d'acquérir des connaissances précieuses favorisant une insertion progressive sur le marché de l'emploi



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Staatssekretariat für Migration SEM
Direktionsbereich Zuwanderung und Integration
Abteilung Integration

Programme pilote « Perspecta »

Accessibilité, conseil et accompagnement des personnes relevant du regroupement familial



Tsewang Tsering, SEM



Décision du Conseil fédéral du 29 janvier 2025 sur les mesures d'accompagnement de l'initiative pour la durabilité

Programme pilote Perspecta (autrefois «Exploiter le potentiel du regroupement familial»)

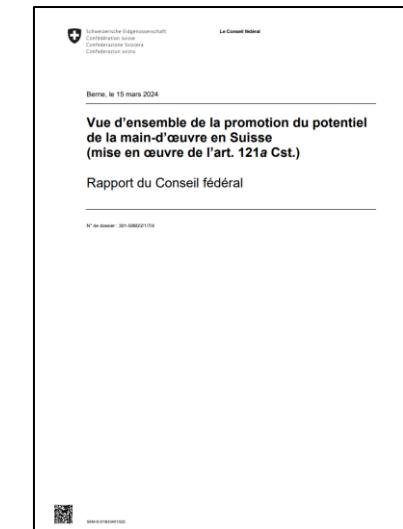
Mandat 1

Le SEM est chargé de mettre en œuvre, pour la période 2026-2028, un programme visant à mieux exploiter le potentiel de main-d'œuvre des personnes immigrées dans le cadre du regroupement familial en dehors du domaine de l'asile.

Le groupe cible comprend les migrantes et migrants hautement qualifiés (diplôme comparable au niveau secondaire II ou tertiaire dans le pays d'origine) venus dans le cadre du regroupement familial.

Mandat 2

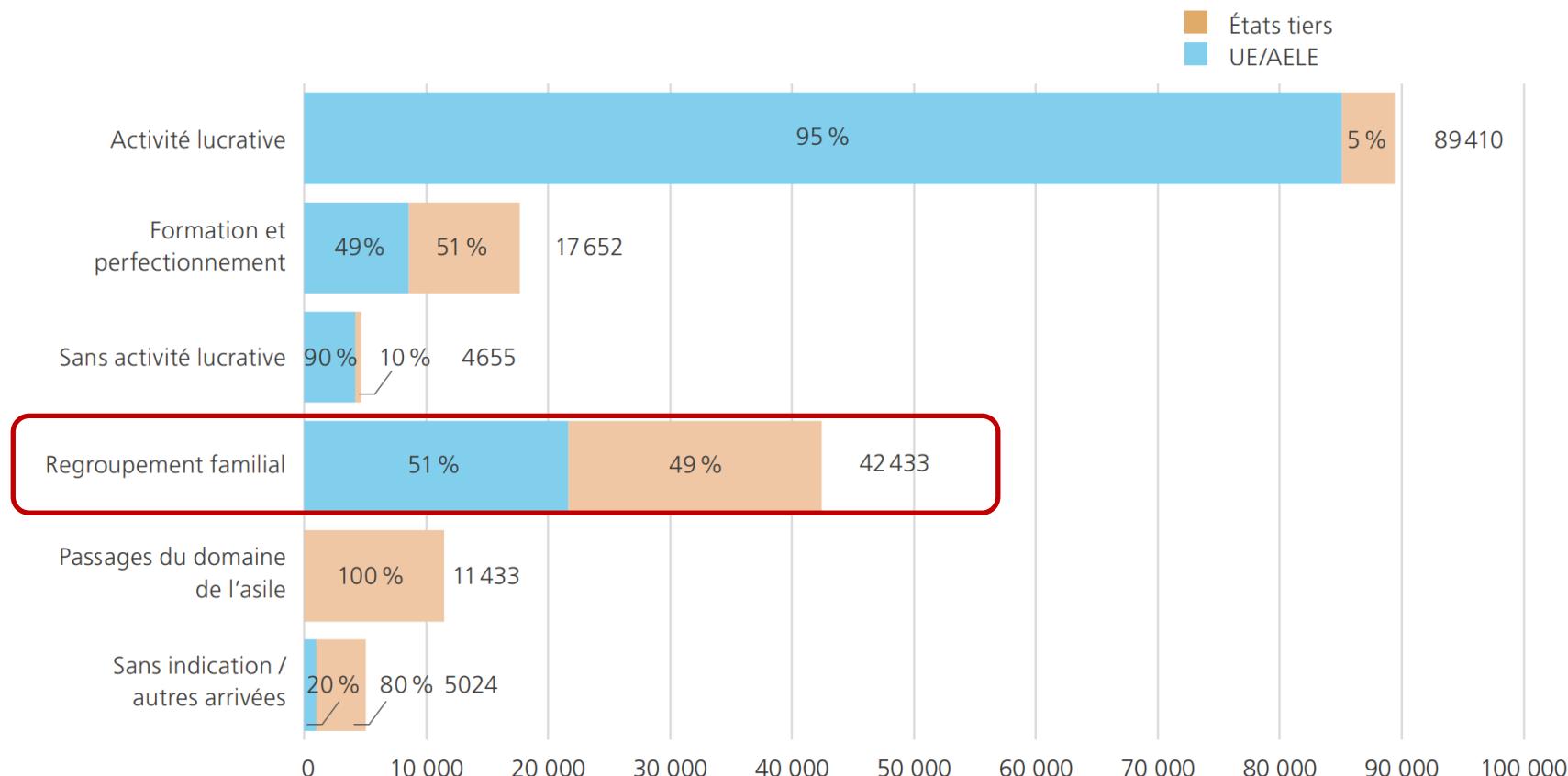
Le SEM est chargé d'examiner la possibilité d'adapter les bases juridiques afin d'introduire une annonce des personnes ayant besoin de conseil en matière d'orientation professionnelle après leur arrivée.



→ [**Décision du Conseil fédéral du 25 juin 2025**](#) : le Département fédéral de justice et police (DFJP) / SEM est chargé d'élaborer, d'ici à fin janvier 2026, un projet destiné à consultation afin d'ancrer dans la loi l'obligation d'annoncer des personnes relevant du regroupement familial auprès des services d'orientation professionnelle.



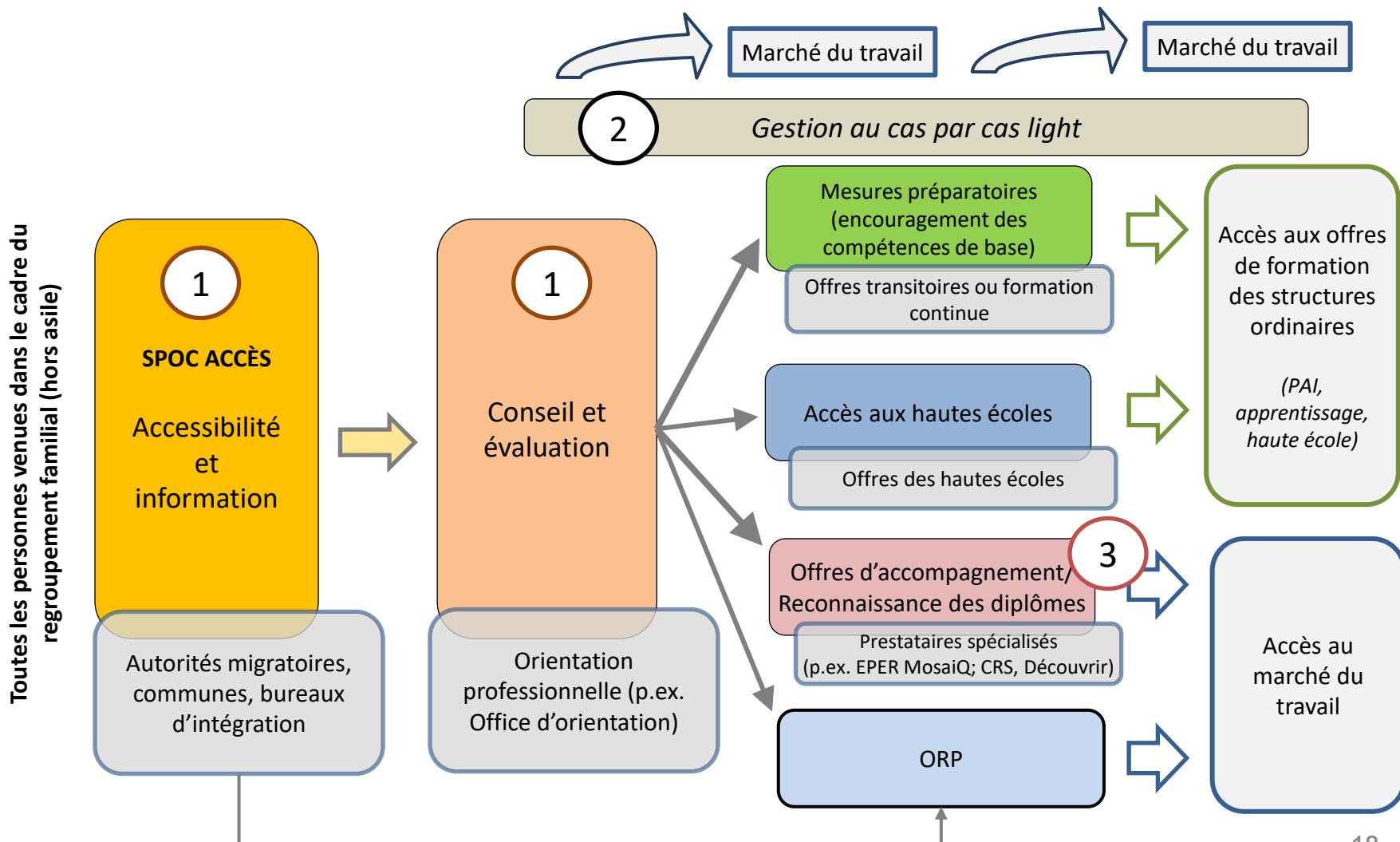
Immigration dans la population étrangère résidante permanente par motif



(Statistiques annuelles sur l'immigration 2024; SEM)



Programme pilote Perspecta – composé de trois parties





Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Staatssekretariat für Migration SEM

Questions ?



Contact programme fédéral PAI :

Tsewang Tsering (Projektleiter), tsewang.tsering@sem.admin.ch, +41 58 467 17 74

Contact programme pilote «Perspecta»:

Thomas Fuhrmann (Stv. Chef Sektion Berufliche Integration), thomas.fuhrmann@sem.admin.ch, +41 58 469 70 98

Contact BIPERS

Therese Caroni (Leiterin Fachstelle Diversity und Migration, BSLB Kanton Bern), therese.caroni@be.ch



Discussion

Comment votre canton réussit-il déjà aujourd'hui à **atteindre de manière aussi systématique que possible les personnes bénéficiant du regroupement familial ?**

- Quels sont les principaux défis ?
- Quelles sont les solutions possibles ?

Si vous pensez à la mise en œuvre de « Perspecta » : **à quels moments du processus le caractère contraignant est-il important ?**

- Comment garantir ce caractère contraignant à ces moments-là ?